

Mod. A 1252

TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 6 559 570
Siège Social : ZI du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS
RCS SAINT-PIERRE B 413 817 941

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** **DU 23 MAI 2001**

L'an deux mille un,

Le 23 mai,

A 14 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA se sont réunis, ZI du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Osmann MOOLAND
- Monsieur Ocharman MOOLAND
- Monsieur Johan GRAF

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

La Société EXA, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est présente.

Monsieur Osmann MOOLAND préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Ocharman MOOLAND assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.



Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Examen du rapport de gestion du Directoire,
- Préparation du rapport contenant les observations du Conseil.
- Conventions des articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce,
- Désignation d'un membre supplémentaire du Directoire,
- Rémunération des membres du Directoire,
- Rémunération du Conseil de Surveillance,
- Approbation du Règlement Intérieur signé entre le Directoire et le Conseil de Surveillance aux autres sociétés du groupes,
- Approbation du budget 2001,
- Agrément d'un nouvel actionnaire,
- Questions diverses.

NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEMENTAIRE DU DIRECTOIRE

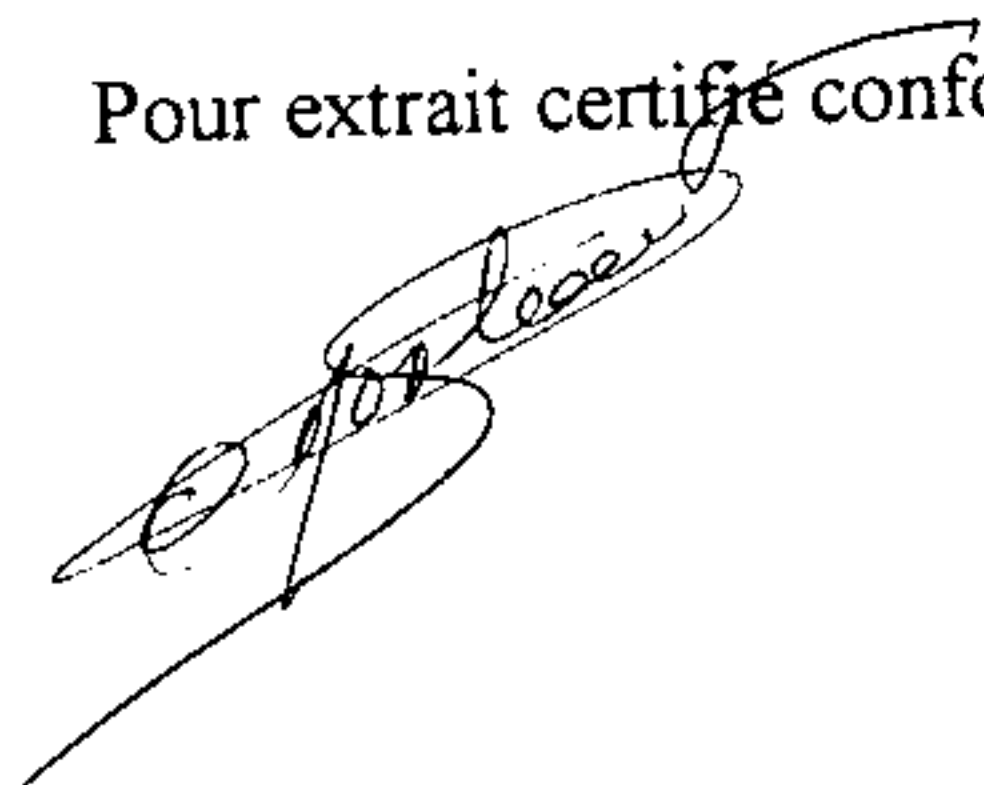
Le Président propose de nommer un membre supplémentaire au sein du Directoire de la société TRANSPORTS MOOLAND SA en la personne de Monsieur Michel DELAISSE.

Après en avoir délibéré, le conseil de surveillance désigne, à l'unanimité, Monsieur Michel DELAISSE demeurant à St Pierre – 97450 LA REUNION en qualité de membre du Directoire de la société la durée restant à courir des deux autres membres actuels du Directoire, soit à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Michel DELAISSE présent au conseil déclare accepter le mandat qui lui est confié et remercie les membres de la confiance qu'il ont manifesté à son égard.

Le Président rappelle au conseil que Monsieur Michel DELAISSE est titulaire d'un contrat de travail au sein de la société TMO SA en qualité de Directeur de Production, contrat ayant pris effet le 26 février 2001.

Pour extrait certifié conforme



TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de 1 000 000 €
Siège Social : ZI du Bel Air 97450 SAINT-LOUIS
RCS SAINT-PIERRE B 413 817 941

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2001

L'an deux mille un,

Le 29 juin,

A 14 heures,

Les actionnaires de la société TRANSPORTS MOOLAND Osmann SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 d'euros, divisé en 158 336 actions de 41,43 F chacune, dont le siège est ZI du Bel Air, 97450 SAINT-LOUIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ZI du Bel Air SAINT-LOUIS 97450, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 12 juin 2001 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Osmann MOOLAND, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Amine MOOLAND et Monsieur Ocharman MOOLAND, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Lookman MOOLAND est désigné comme secrétaire.

La Société EXA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 12 juin 2001, est absente et excusée.



La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 158 335 actions sur les 158 336 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2000,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Directoire,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes et quitus aux membres du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice,



- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un membre supplémentaire du Conseil de surveillance,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner la parole au Président du Directoire pour la lecture du rapport du Directoire sur sa gestion au cours de l'exercice écoulé. Il donne ensuite lecture des observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

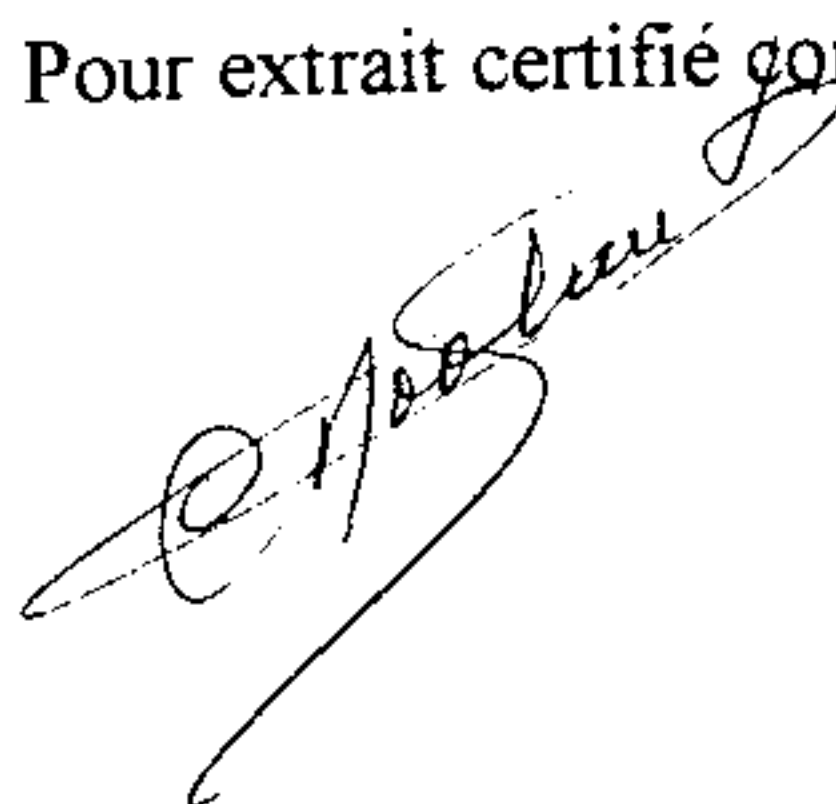
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance Monsieur Michel MOISSENET demeurant à SAINT-PIERRE, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Moissenet', is written over the text 'Pour extrait certifié conforme.'